



Groupement Hospitalier Territoire = PLAN SOCIAL

Juillet 2016

La mise en place des GHT cassera bien plus que des vitres.

Des jours durant, la presse et le gouvernement a instrumentalisé la détresse des familles d'enfants malades après les dégradations des vitres de l'hôpital Necker en marge des manifs contre la loi travail. De l'intérieur, pourtant, des parents ont rappelé combien les « conditions de travail effarantes des personnels hospitaliers » avaient, elles, de vraies conséquences sur les patients. Au 1er juillet, la mise en place officielle des groupements hospitaliers de territoires (GHT) va encore accélérer la dégradation de l'offre de soins, **sans que cela ne suscite aucune indignation dans les médias.**

LA RÉFORME DE L'HÔPITAL PUBLIC
EST-ELLE DANGÉREUSE ?



GHT : Attention danger !

La Loi santé (M. Sol Touraine) dans la continuité de la loi Bachelot, contraint les hôpitaux à adhérer à un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). Le GHT auquel le CHU appartient comporte 15 établissements publics pour le PDD et l'Allier sans compter les coopérations privé/public. Nationalement, de plus de 1000 établissements on passera à 120 GHT : **une restructuration sans précédent.**

Lors des Comités Techniques d'Établissements (CTE), les syndicats CGT des 15 établissements ont voté, **contre cette mise en place** lourde de conséquences sur l'avenir du service public de santé et les conditions de travail des personnels.

Nous demandons le retrait de la loi santé et le maintien de l'autonomie de tous établissements, de leurs activités et de leurs emplois.

- **Conditions de travail dégradées et emplois menacés**

En effet, le GHT, est l'outil pour la mise en place de la mobilité des personnels (pôle inter-établissements) et la mutualisation des moyens (les premiers services impactés : radio, pharmacie, labos, formation, DIM, services informatiques, fonction achats, Psychiatrie...) entraînant **un véritable plan social hospitalier.**

Plus de travail dans l'établissement support sans moyens supplémentaires et perte d'activités dans les autres : **personne ne sera gagnant.**

Les GHT permettent l'accélération de l'austérité dans la fonction publique hospitalière, cela se traduira par **16 000 suppressions de lits et 22 000 suppressions de postes soit environ 40 000 emplois en France.**

L'Agence Régionale de Santé demande un « effort » sur la masse salariale de 31 millions d'euros soit environ 600 postes et 300 lits à supprimer pour la région Auvergne.

- **La représentativité des personnels est inexistante**

L'instance prévue dans le GHT ne permet pas aux délégués du personnel d'assurer leurs missions.

Le rôle des délégués du personnel est volontairement réduit et ne tient pas compte de leur représentativité, ils seront seulement INFORMÉS des décisions prises. Nous revendiquons une réelle prise en compte des personnels (via leurs délégués) sur les sujets qui les concernent au quotidien dans leur travail.

- **Qualité, Proximité, Egalité d'accès: Défendons notre service public!**

Dans le GHT, les établissements publics de proximité perdent toute capacité de choix et d'orientation stratégique, ce qui mettra en péril l'égalité de l'accès aux soins sur le territoire pour les malades. le syndicat CGT du CHU avec les autres établissements de l'Allier et du PDD ont réaffirmé leur opposition à ce projet en nous mobilisant le 20 juin 2016 au siège de l'ARS à Lyon.

Allo CGT :

HGM/CMP : 51.865 /51.864 – H. Estaing : 50.400 - H. Nord : 50.803

Email : cgt@chu-clermontferrand.fr